							Décim. cub.
a. Seigle	1 kil.	500 à 1500	centim.	cub.	le kil.	au total	2 75
b. Avoine	3	500	2280	—	—	—	7 98
c. Foin	2	500	9200	—	—	—	23 »
d. Paille	4	250	9200	—	—	—	39 10
Total.	11	750 occupant en volume					72 83

Ainsi, un cheval a besoin journellement d'une nourriture qui occupe un volume de 72 décimèt. 83 centimèt. cubes, ou environ 2 pi. cubes, en y ajoutant 23 décimèt. pour la litière qu'il reçoit, on aura en tout 95 décimèt. 83 centimèt. cubes.

Vaches. La nourriture des vaches est tellement variable avec les saisons ou bien suivant les ressources dont on dispose, le régime auquel on les soumet, les produits ou les services qu'on veut en tirer, qu'il est assez difficile de fournir pour ces animaux un terme moyen bien exact du poids de leurs alimens. Si on admet toutefois qu'une vache laitière, du poids de 400 kilogr. sur pied, a besoin journellement, pour son alimentation complète et productive pendant l'époque de la nourriture verte, de 40 à 50 kilogr. de trèfle vert ou l'équivalent en autres alimens verts, et de plus, de 2 à 2,50 kilogr. d'alimens secs, foin ou paille hachée, et que cette même vache, pour sa nourriture d'hiver, reçoive 12 à 15 kilogr. de racines, 2,50 à 3 kilogr. de paille hachée et 6 à 7 kilogr. de foin, on trouve, pour le volume et le poids de ses alimens, savoir :

1° *Nourriture d'été.*

a. En *volume*, 110 à 120 décim. cub. ou 27,50 à 30 décim. cub. par 100 kil. du poids de l'animal vivant.

b. En *poids*, 42 à 52,50 kil. ou 10, 5 à 13 kil. d'alimens par 100 kil. poids vivant.

2° *Nourriture d'hiver.*

a. En *volume*, 90 à 100 décim. cub. ou 22,50 à 25 décim. cub. par 100 kil. du poids de l'animal sur pied.

b. En *poids*, 20 à 25 kil. ou 5 à 6,25 kil. d'alimens par 100 kil. poids vivant.

En moyenne, on peut calculer qu'une vache du poids fixé ci-dessus doit recevoir pendant toute l'année une nourriture qui représente, sous le rapport de la faculté nutritive, 12 à 14 kilogr. de bon foin, ou 3 à 3,50 kilogr. par 100 kilogr. du poids vivant, qui occupent un volume de 110 à 120 décimèt. cubes (22,50 à 25 décimèt. cub. par 100 kilogr.), et 2 kilogr. 50 de paille de litière qui occupent 23 décimèt.

Bœuf de trait. Un bœuf de trait du poids vivant de 450 à 500 kilogr., exige, pour être maintenu dans toute sa vigueur et en bon état, de 45 à 50 kilogr. de trèfle ou autres alimens verts ayant la même valeur nutritive, et 2 à 2,50 kilogr. de paille pendant la saison d'été. En hiver, il doit recevoir 12 à 14 kilogr. de bon foin ou l'équivalent en divers alimens, c'est-à-dire 9 à 10 kilogr. d'alimens verts et 2,7 à 3 kilogr. d'alimens secs par 100 kilogr. du poids de l'animal.

Bœuf d'engrais. L'auteur admet qu'un bœuf du poids ci-dessus peut être engraissé en 126 jours avec 2,604 kilogr. de pommes de terre, 616 de grain égrugé, 966 de foin, 574 de paille hachée, 189 de son, 38 de tourteaux et 13 de sel ; au total, 5,000 kilogr. d'alimens, ou 40 kilogr. environ d'alimens par jour, c'est-à-dire 8 à 9 kilogr. d'alimens verts et secs par 100 kilogr. de poids vivant.

Bêtes à laine. Une bête à laine de race mérinos, pesant de 45 à 50 kilogr. poids vivant, a besoin chaque jour pour son alimentation complète à la crèche, quand sa nourriture consiste en trèfle vert, de 3 à 4 kilogr. de cette matière, et, de plus, de 500 à 700 gram. de paille.

En moyenne, un troupeau qui contient un assez grand nombre de jeunes bêtes exige de 3 à 3 1/2 kilogr. au plus de trèfle vert par jour et par tête et la quantité de paille fixée ci-dessus. En hiver, si les moutons sont nourris seulement au foin, il en faut par tête 1,400 à 1,500 gram. par jour et par tête, et, dans un troupeau où le poids moyen des bêtes jeunes et adultes n'est que de 35 à 38 kilogr., il faut regarder comme suffisant 1 kilogr. de bon foin par jour et par tête, à l'exception des brebis qui allaitent et qui doivent recevoir 500 gram. de plus par tête.

En résumé, M. Block a trouvé, par des expériences multipliées, que la quantité de nourriture la plus convenable pour l'alimentation et l'entretien d'un troupeau de mérinos était :

En volume ; *nourriture d'été*, 13 à 15 décim. cub. par tête et par jour, ou environ 26 à 30 décim. cub. pour 100 kil. du poids des animaux vivans,

Nourriture d'hiver 11 à 13 décim. cub. ou 22 à 26 décim. cub. par 100 kil.

En poids, 7 à 10 kil. pour la nourriture d'été et 4 à 5,5 kil. pour la nourriture d'hiver, pour chaque quintal metrique du poids des animaux vivans, ou 2, 80 à 3 kil. quand la nourriture est réduite en foin sec, pour 100 kil. de toutes bêtes du troupeau.

En moyenne il faut compter 150 à 160 gram. de paille pour litière par tête d'animal pendant tout le cours de l'année, ou 55 à 60 kilogr. par année pour chacune d'elles.

§ IV. — Méthode pour calculer la quantité du bétail.

Essayons maintenant, avec les documens que nous possédons, de donner une idée de la méthode que nous proposons et des calculs auxquels on doit se livrer pour déterminer la quantité de bétail dont il convient de peupler un domaine, ou mieux, ainsi qu'on l'exprime quelquefois, le poids du bétail dont on doit charger les terres de la ferme.

Supposons, pour prendre un exemple, qu'il s'agit du domaine de 202 hect. 25 ares, en terre de diverses nature et classe, dont nous avons cherché à estimer la valeur foncière et locative dans le chap. II du tit. II qui traite de l'estimation des domaines ruraux.

Dans ce chapitre, nous avons évalué et porté dans le tableau de la page 353 le *produit des terres arables, des prairies et des pâturages*, d'après les méthodes qui s'y trouvent indiquées et en prenant pour base des assolemens conformes à la nature des terres et aux diverses classes auxquelles elles appartiennent.

Si les assolemens n'étaient pas les mêmes que ceux que nous avons pris pour exemples et qu'on récoltât une plus grande variété de produits en fourrages, racines et grains divers ou qu'on pût se procurer au dehors des résidus ou autres matières alimentaires, toutes ces substances devraient être pour la commodité des calculs *évaluées sous le rapport de la faculté nutritive en foin sec de prairie naturelle de 1re qualité*, d'après le tableau que nous venons de donner à la page 467 et les documens qui le suivent.

Cela posé, nous voyons (p. 354), dans le cas de la stabulation permanente, le seul dont nous allons nous occuper ici, que, toute déduction faite sur le produit brut, tant pour perte et diminution de poids que pour modifications apportées par la féculerie, il reste, soit en paille, soit en bon foin ou autres substances fourragères réduites en bon foin, une masse de